

Le frelon asiatique n'est pas plus dangereux que les autres hyménoptères (guêpes, frelons communs, bourdons). Son agressivité est très faible, excepté s'il se sent menacé. Le venin du frelon asiatique n'a rien de particulièrement toxique et seuls des cas très rares nécessitent de consulter un médecin. En France, tous les observateurs s'accordent sur le fait que vespa velutina n'est pas agressif et qu'il est possible d'observer son nid à 4 ou 5 mètres de distance sans risque, note l 'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN). Les rares personnes piquées l'ont été en tentant de détruire un nid ou en touchant une ouvrière par inadvertance ».

Mais au-delà de deux piqûres, le venin peut avoir des conséquences. Les personnes immunodéficientes, allergiques, les personnes âgées et les jeunes enfants sont toutefois les plus vulnérables. Des piqûres multiples peuvent entraîner l'obstruction des voies aériennes supérieures et de fortes réactions allergiques.

Le frelon asiatique cause des dégâts importants dans les vergers en dévorant les fruits et il a la particularité de s'attaquer aux abeilles. Les abeilles butineuses constituent 80 % du régime alimentaire d'un frelon asiatique en ville et 45 % dans les campagnes. Même si toutes les abeilles ne meurent pas, la prédation des frelons asiatiques les stresse énormément, ce qui limite les récoltes de nectar et de pollen et affaiblit leurs réserves pour l'hiver.

Vespa velutina présente donc une menace grave pour la filière apicole et nuit à la biodiversité, car l'abeille contribue à la reproduction de 80 % des espèces de plantes à fleurs. Outre les abeilles, il s'attaque aux insectes de très nombreux ordres et notamment aux guêpes, mouches, papillons ainsi qu'aux araignées.

En Isère et en Auvergne Rhône Alpes la lutte contre le frelon asiatique est coordonnée par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), organisme à vocation sanitaire, qui centralise l'ensemble des signalements de nids dans le département via son site internet.

Le frelon asiatique est de plus en plus présent en Isère. Grace aux actions de destructions entreprises, le Groupement de défense Sanitaire parvient à limiter son invasion en Isère mais doit intensifier ses efforts. Classé dans la liste des dangers sanitaires de catégorie 2, le frelon asiatique est une espèce invasive, qui se reproduit très rapidement, prédatrice de la biodiversité, impactant l'économie locale et pouvant être dangereuse pour l'homme dès lors qu'il y a profusion de nids.

Afin de lutter contre la prolifération du frelon asiatique, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a signé une convention avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère.

Le GDS, via sa Section Apicole, anime l'organisation de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre le frelon asiatique (ou frelon à pattes jaunes) au niveau du département de l'Isère. Ses interventions sur le territoire sont subventionnées à hauteur de 50 % par la Communauté de communes.

Une note de la communauté de commune précise les modalités de destruction des nids : Note SMVIC

Le frelon asiatique - juin 2021